



**Association pour
la préservation
du lac Magog**

Assemblée Générale Annuelle (AGA)

Vendredi 16 septembre 2022 16h00 à 18h00

Salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée



Association pour la préservation du lac Magog

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE tenue le 1^{er} septembre 2021 de 18h30 à 20h30 EN VIDÉOCONFÉRENCE

Précédant l'AGA a été présentée à 18h30 d'une conférence sur le myriophylle à épis donnée par Jean-François Martel, biologiste et directeur général du RAPPEL, intitulée « **Le portrait dans la rivière et le lac Magog et les actions envisagées** ».

PROCÈS VERBAL

Présences : Membres du conseil d'administration : Marielle Ledoux, vice-présidente, Philippe Leng, vice-président, Aline Dumont, secrétaire, Suzanne Chevalier, trésorière, et les administrateurs Jacques Dodier, Robert Goyette, Jean-François Lachance, Martin Roy et Germain Thibault.

Présences : Membres de l'APLMagog : Roger Caron, Jacques Côté, Sylvie Côté, Jean Désy, David Dubois, Patricia Guekjian, Alain Lahaie, Christian Lauzon, Raymond Munger, Gilles Pigeon, Diane Prince, Frédéric René, Bruno Roy, Serge St-Pierre, Gilles Therrien, Françoise Charland, Henri Tourigny.

Personnes invitées : Lucie Borne, Société de Conservation du Lac Lovering (SCLL), Nathalie Perron, Bureau de l'Environnement de la Ville de Sherbrooke et Jean-François Martel, conférencier du RAPPEL.

1. 19h00 - Adoption de l'ordre du jour *
2. 19h10 – Adoption du Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2020 *
3. 19h20 - Rapport d'activités par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 7 novembre 2020 au 1 ^{er} septembre 2021
5. 19h50 - États financiers au 31 mars 2021
6. 20h10 - Résultats prévisionnels au 31 mars 2022
7. 20h15 – Modification de l'article 7.5 Mandat – proposition du CA *
8. 20h20 - Élections au conseil d'administration (5 postes minimum et 11, maximum) 6 personnes ont été élues le 7 novembre 2020 pour un mandat de deux ans (2020-2022) 5 personnes ont été élues le 7 novembre 2020 pour un mandat d'un an (2020-2021) ; parmi les 5 personnes terminant leur mandat, 4 ont posé leur candidature, et une personne membre a posé sa candidature. Pour présenter sa candidature pour siéger au CA, une personne membre de l'APLMagog devait soumettre son nom par courriel ou par courrier au plus tard le jeudi 26 août 2021.
9. 20h30 – Levée de l'Assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18h30

La présidente remercie les membres de leur présence et présente les neuf membres du conseil d'administration. Elle propose que Robert Goyette comme soit nommé président d'assemblée, assisté de Philippe Leng pour la gestion du ZOOM ; la proposition est adoptée. Aline Dumont agit comme secrétaire.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Marielle Ledoux, appuyée par Germain Thibault.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2020

Il est dûment proposé par Jacques Côté et appuyé par Jacques Dodier d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Rapport d'activités par la présidente et les membres responsables des comités

La présidente Joanne Sarrasin présente le rapport des activités qui ont été réalisées depuis l'AGA du 7 novembre 2020. Il est basé sur les trois axes de la mission de l'Association :

- **Préservation de la qualité de l'eau :** responsable Marielle Ledoux
- **Recrutement et financement :** responsable Suzanne Chevalier
- **Communication :** Philippe Leng et Joanne Sarrasin

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU (Lac, rivières et tributaires)

Marielle Ledoux, responsable de ce dossier, présente toutes les actions qui ont été réalisées.

PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES ET MESURES DE LA TRANSPARENCE : Les détails peuvent être consultés dans le Rapport annuel du Comité sur la Qualité de l'eau Été 2021 (www.aplm.ca).

L'APLMagog est membre du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) : Le RSVL propose une pause aux trois ans pour les prélèvements. L'année 2021 était année de pause, mais sept mesures de transparence ont été effectuées entre mai et août. La moyenne des mesures est de 4,1 m pour les deux sites, ce qui équivaut à un niveau trophique olig-mésotrophe, donc légèrement meilleure qu'en 2020. Les analyses ultérieures présenteront les raisons de ces résultats.

En se basant sur les résultats des années antérieures, des recommandations du RAPPEL et du Cogesaf, il fut convenu d'effectuer des prélèvements dans certains tributaires. En partenariat avec les villes de Magog et de Sherbrooke et le Cogesaf, des prélèvements ont été faits dans sept tributaires situés autour du lac. Cette action est une première. Les niveaux trophiques vont de oligotrophe à eutrophe, trois tributaires étant particulièrement problématiques (mésotrophe à eutrophe).

ACTIONS POUR DIMINUER LE PHOSPHORE:

- Une 2^e demande d'aide financière a été faite en novembre 2020 au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) au *Programme de Soutien Régional aux Enjeux de l'Eau* (PSREE). Le projet était intitulé : **Détermination des mesures de correction/prévention à mettre en place et évaluation de leur impact sur l'apport en phosphore de deux tributaires dans la rivière Magog en amont.** Cette demande a malheureusement été refusée, malgré que la pertinence du projet ait été reconnue. L'APLMagog a l'intention de soumettre une nouvelle demande au prochain concours, suite aux informations recueillies d'ici là.
- Une aide financière a été obtenue de la Ville de Magog dans le cadre du *Programme de subvention pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la Ville de Magog*. Le projet intitulé **Détermination des mesures de correction/prévention à mettre en place dans le but de réduire l'apport en phosphore de 2 tributaires dans la rivière Magog en amont** a été confié au RAPPEL (Coopérative Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau). Les ruisseaux Venise et Custeau seront inventoriés. La Ville de Magog a consenti une contribution de 4 745,00 \$ pour ce projet.
- Une demande d'aide financière sera faite au programme *Fonds Régions et Ruralité* (FRR) de la MRC de Memphrémagog lors du prochain appel au début de 2022, pour la caractérisation du Ruisseau rouge, tributaire de la rivière Magog. Ce programme exige la participation financière des municipalités concernées, couvrant 50% du coût du projet. Or, les élections municipales du 7 novembre prochain amèneront les municipalités à devoir attendre les résultats du scrutin avant d'engager des sommes pour les projets à venir.
- Études confiées au RAPPEL en 2021 :
- **2021018 - Détermination des mesures de correction/prévention à mettre en place dans le but de réduire l'apport en phosphore de 2 tributaires dans la rivière Magog en amont;** en cours Été 2021.
- **2021118 - Inventaire de plantes aquatiques - lac Magog - secteur sud :** en cours Été 2021
- **2021119 - Élaboration d'une stratégie de lutte au myriophylle à épis (MAE) :** à finaliser suite aux résultats de l'étude 2021118.
 - **N.B. pour cette dernière étude, une demande d'aide financière sera faite auprès des villes de Magog, de Sherbrooke et de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU LAC MAGOG

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE	31 mars 2021	31 mars 2020
PRODUITS		
Cotisations des membres	10 675 \$	6 940 \$
Subventions municipales	11 374 \$	11 403 \$
Dons et autres	4 205 \$	2 407 \$
	<u>26 254 \$</u>	<u>20 750 \$</u>
CHARGES		
Caractérisation du littoral de la rivière Magog	7 470 \$	10 641 \$
Bouées	561 \$	
Frais d'analyses d'eau	999 \$	3 476 \$
Assemblée générale et honoraires	65 \$	1 517 \$
Frais de recrutement et de représentation	4 193 \$	677 \$
Fournitures de bureau, papeterie et informatique	2 510 \$	3 308 \$
Assurances, taxes et frais de banque	769 \$	698 \$
	<u>16 568 \$</u>	<u>20 317 \$</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	9 686 \$	433 \$

5. Résultats prévisionnels au 31 mars 2021

Présentés par la trésorière Suzanne Chevalier.

ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU LAC MAGOG

RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE	31 mars 2022
PRODUITS	
Cotisations des membres	11 500 \$
Subventions municipales	14 440 \$
Dons des membres et autres	2 900 \$
	<u>28 840 \$</u>
CHARGES	
Projet pour la diminution d'apport en sédiments	11 500 \$
Inventaire de plantes aquatiques	8 600 \$
Stratégie de lutte au myriophylle à épis	3 100 \$
Bouées	8 500 \$
Frais d'analyses d'eau	1 500 \$
Assemblée générale et documentation	3 000 \$
Colloque, Cotisation et frais de recrutement	4 500 \$
Fournitures de bureau et informatique	1 550 \$
Assurances, taxes et frais de banque	1 100 \$
	<u>43 350 \$</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(14 510) \$

Préparé par Suzanne Chevalier, trésorière
Le 8 juillet 2021

1. COMMUNICATION

Philippe Leng et Joanne Sarrasin présentent les activités de communication :

- Deux Infolettres ont été envoyées aux membres. Tous les courriels des membres ont reçu une réponse aux questions soulevées.
- Pages Web et Facebook ont été mises à jour régulièrement.
- Participation aux rencontres avec les trois municipalités riveraines pour discuter des différents dossiers.
- Rencontres avec le Cogesaf (Conseil de gouvernance du bassin versant de la rivière Saint-François), notamment pour le dossier de la qualité de l'eau.
- Rencontres avec la MRC de Memphrémagog pour l'étude sur les moules zébrées.

Le ministère magog, le programme exige la participation financière des municipalités concernées, soit 50% du coût du projet. Or, les élections municipales du 7 novembre prochain amènent les municipalités à devoir attendre les résultats du scrutin avant d'engager des sommes pour les projets à venir.

3 sur 6

Détermination des mesures de correction/prévention à mettre en place dans le but de porter en phosphore de 2 tributaires dans la rivière Magog en amont; en cours Été 2021.
Inventaire de plantes aquatiques - lac Magog - secteur sud : en cours Été 2021

laboration d'une stratégie de lutte au myriophylle à épis (MAE) : à finaliser suite aux résultats de l'étude 2021118.

▪ **N.B. pour cette dernière étude, une demande d'aide financière sera faite auprès des villes de Magog, de Sherbrooke et de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

2

MOULES ZÉBRÉES :

En partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), l'APLMagog contribue à ce projet de participation citoyenne pour l'étude sur les moules zébrées dans la rivière et le lac Magog. Trente-cinq riverains ont accepté d'y participer en installant des collecteurs à leurs quais au début juin ; ils seront récupérés début octobre. Chaque riverain notera ses observations selon le protocole proposé.

MÉDUSES D'EAU DOUCE :

L'opération de détection en Estrie mise en place par le COGESAF vise à en favoriser l'identification par les citoyens. (estrie.eee@mffp.gouv.qc.ca ou nicolas@cogesaf.qc.ca).

BANDES RIVERAINES :

L'APLMagog a participé à la consultation menée par la Ville de Sherbrooke pour la révision de la réglementation. La ville a tenu compte des critiques reçues de l'opération de l'été 2020 et a amélioré la formation des évaluateurs, l'information remise aux riverains, etc. Les principaux problèmes sont survenus pour les terrains de petites surfaces, surtout situés dans la rivière Magog en aval.

STATION DE LAVAGE DES EMBARICATIONS :

- Ville de Sherbrooke : Installation d'une station permanente au Parc de la Plage municipale de Deauville. Début de l'utilisation en juin. Opération gratuite pour les utilisateurs.
- Ville de Magog : Station mobile à la rampe de mise à l'eau rue Bournival a été en fonction quelques jours au cours de l'été 2021.
- Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley : a refusé notre demande d'installation d'une station mobile au Parc Mgr Vel.

SÉCURITÉ NAUTIQUE :

Robert Goyette présente les actions réalisées pour améliorer la sécurité nautique.

- Fabrication et installation de bouées nautiques privées de renseignements pour indiquer les hauts fonds sur le lac.
- Patrouilles nautiques : rencontre avec les patrouilles nautiques de la MRC de Memphrémagog, du Service de police de la Ville de Sherbrooke et de la Ville de Magog afin de leur demander d'augmenter leur présence sur le lac et les rivières Magog, tout en coordonnant les horaires de leurs visites. Les statistiques de leur présence seront connues au début de l'automne.
- Projet d'installation de bouées privées de renseignements dans la rivière Magog en aval et dans la Baie Beaulieu. À la suite des très nombreuses plaintes des riverains, la Ville de Sherbrooke a demandé à l'Association d'installer des bouées privées de renseignements et a fourni un budget de 8 000 \$ à cette fin. Les bouées ont comme objectif de demander aux plaisanciers de réduire leur vitesse, d'éviter de créer des vagues surdimensionnées qui provoquent l'érosion des berges, et d'éviter de circuler dans les herbiers. Ces bouées devaient être installées au mois de mai ; malheureusement, la compagnie où ces bouées ont été commandées n'a pu effectuer la livraison qu'à la fin du mois d'août. En conséquence, elles seront installées en mai 2022. Cette action constitue une étape en vue de demander éventuellement une restriction au Bureau de la sécurité nautique du ministère Transports Canada. La Ville de Sherbrooke est responsable de faire cette demande.

RECRUTEMENT ET FINANCEMENT

4. États financiers au 31 mars 2021

La trésorière Suzanne Chevalier présente les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

➤ Participation aux colloques ou rencontres :

- Colloque du Rappel sur la qualité de l'eau
- Colloque de l'ACFAS
- Coalition navigation (Projet NAVIA : Empreinte hydro-sédiments des différents bateaux)
- Coalition décibel, mise sur pied récemment

6. Ratification des actions du CA du 7 novembre 2020 au 1^{er} septembre 2021

Il est dûment proposé par Roger Caron, appuyé par Marielle Ledoux de ratifier les actions du CA 2020-2021.

7. Modification de l'article 7.5 mandat-proposition du CA

Il est proposé par Alain Lahaie et appuyé par Philippe Leng de modifier cet article sur la durée du mandat des administrateurs membres du CA afin d'éviter que les mandats de tous les membres se terminent la même année. La modification proposée assure une continuité au sein du conseil.

Proposition adoptée.

8. Élections au conseil d'administration (5 postes minimum, 11 maximum)

Les Règlements généraux de l'APLMagog prévoient que le conseil d'administration doit être composé minimalement de 5 personnes et de 11 personnes au maximum. Six personnes ont été élues à l'AGA du 7 novembre 2020 pour un mandat de deux ans (2020-2022) : Aline Dumont, Robert Goyette, Marielle Ledoux, Philippe Leng, Joanne Sarrasin et Germain Thibault. Cinq personnes ont été élues pour un mandat d'un an (2020-2021) : André Denis, Martin Roy, Jean-François Lachance, Suzanne Chevalier et Jacques Dodier.

Parmi ces cinq personnes du CA terminant leur mandat en 2021, quatre d'entre elles ont posé à nouveau leur candidature pour un mandat de deux ans (2021-2023) : Suzanne Chevalier, Jacques Dodier, Jean-François Lachance et Martin Roy.

La présidente remercie André Denis qui quitte le CA par manque de temps, mais qui souhaite aider l'Association selon ses besoins.

Une seule personne membre régulier de l'Association a posé sa candidature au 26 août dernier : Jean Désy.

Il est proposé par Roger Caron appuyé par Alain Lahaie d'accepter la candidature des quatre membres qui renouvellent leur mandat, de même que celle du nouveau membre, Jean Désy.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Le CA 2021-2022 est donc composé des onze (11) personnes suivantes : Suzanne Chevalier, Jean Désy, Jacques Dodier, Aline Dumont, Robert Goyette, Jean-François Lachance, Marielle Ledoux, Philippe Leng, Martin Roy, Joanne Sarrasin et Germain Thibault.

Ces personnes se réuniront lors d'une première rencontre du conseil d'administration 2021-2022 afin de déterminer qui assumeront les postes à la présidence, aux deux vice-présidences, à la trésorerie et au secrétariat, et aux postes d'administrateurs.

9. Parole aux membres

- Roger Caron partage sa déception face au refus de la Municipalité de Ste-Catherine-De-Hatley de s'impliquer dans l'installation provisoire ou permanente d'une station de lavage au Parc Mgr Vel. Ce n'est pas la première fois qu'il constate le peu de collaboration de la municipalité avec l'APLMagog. Nos demandes trouvent peu d'écho auprès du conseil municipal. En tant que citoyen et en vue des prochaines élections municipales, il entend s'impliquer pour faire pression et encourage les résidents de la municipalité à faire valoir leur point de vue concernant la protection de la rivière et du lac Magog.
- Alain Lahaie félicite le conseil d'administration pour le travail accompli et s'interroge sur la vitesse de 25 km permise dans la rivière Magog en amont. Joanne Sarrasin explique les fastidieuses démarches à suivre pour obtenir du Bureau de la sécurité nautique du ministère Transports Canada, une restriction sur la réglementation pour limiter la vitesse. Elle lui suggère de faire pression auprès de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et de la Ville de Magog, deux municipalités dans lesquelles cette rivière se retrouve. Ce sont les instances municipales qui sont autorisées à faire une telle demande. L'Association les soutiendra dans leurs démarches, le cas échéant.

La présidente ajoute, à titre d'information, que l'Association a présenté en 2015, à la mairesse de la Ville de Magog ainsi qu'aux maires de Sainte-Catherine-de-Hatley et de Sherbrooke, les résultats d'une pétition signée par 550 personnes qui indiquaient leur souhait que la vitesse soit réduite surtout dans les deux rivières Magog, celle en amont et celle en aval. Cette pétition demandait également que soient installées une ou deux stations de lavage des embarcations et que la surveillance de la patrouille nautique soit augmentée. L'Association compte poursuivre ses démarches en ce sens auprès des trois municipalités riveraines.

10. Levée de l'assemblée

Robert Goyette propose la levée de l'assemblée. Alain Lahaie seconde.

L'Assemblée est levée à 21h00.

Les membres élus au CA remercient les personnes présentes via Zoom.

Suzanne Chevalier procède au tirage des quatre prix offerts aux membres qui ont renouvelé leur abonnement cette année.

Les gagnants sont : Serge Breton, certificat de 250 \$ chez Motos Thibault Marine de Sherbrooke, Jean-Guy Pelletier, Gilles Therrien et Roger Labonté, certificats de 50 \$ chez Marina Marcotte d'Ayer's Cliff. Félicitations aux heureux gagnants et merci à Philippe Leng et André Denis qui ont sollicité les donateurs.



Joanne Sarrasin, présidente



Aline Dumont, secrétaire

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée

Activités du CA au cours de la dernière année

- **7 réunions** tenues entre le 24 septembre 2021 et le 10 août 2022
- **Discussions sur certains dossiers suite aux élections municipales du 7 novembre 2021:**
 - Rencontres avec les **instances municipales** des trois entités administratives pour la mise en place d'une Table de Concertation
 - Rencontre réalisée avec la nouvelle mairesse de Magog
 - Rencontres à venir avec la mairesse de la Ville de Sherbrooke et avec le maire de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley
 - **Comités Consultatifs en Environnement (CCE)**
 - **Bandes riveraines des petits terrains**
 - **Fête de la plage de Deauville du 27 août 2022**

Comité Qualité de l'eau / Responsable: Marielle Ledoux

○ **Prélèvements: analyses et mesures de la transparence**

- Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)
- Projet des tributaires: Suites du projet de l'été 2021.
 - Ste-Catherine-de-Hatley: tributaire près du Camping Hatley
 - Sherbrooke: Ruisseau rouge de Deauville

○ **Moules zébrées (MZ):** Projet 2021 (COGESAF) / Comité de suivi

○ **Myriophylle à épis (MAE):** Études commandées au RAPPEL (voir affiches à l'arrière)

○ **Station de lavage des embarcations à Sherbrooke:**

- 1 670 embarcations lavées du 6 juin au 10 août 2022 soit + /- 25 par jour
- 91 % des usagers habitent sur le territoire de la Ville de Sherbrooke
- 11 % disent avoir fréquenté un autre plan d'eau

○ **Bandes riveraines : Statistiques 2022**

- 8 stagiaires, bacheliers en environnement ou en écologie
- 1 200 visites / 78 % sont conformes

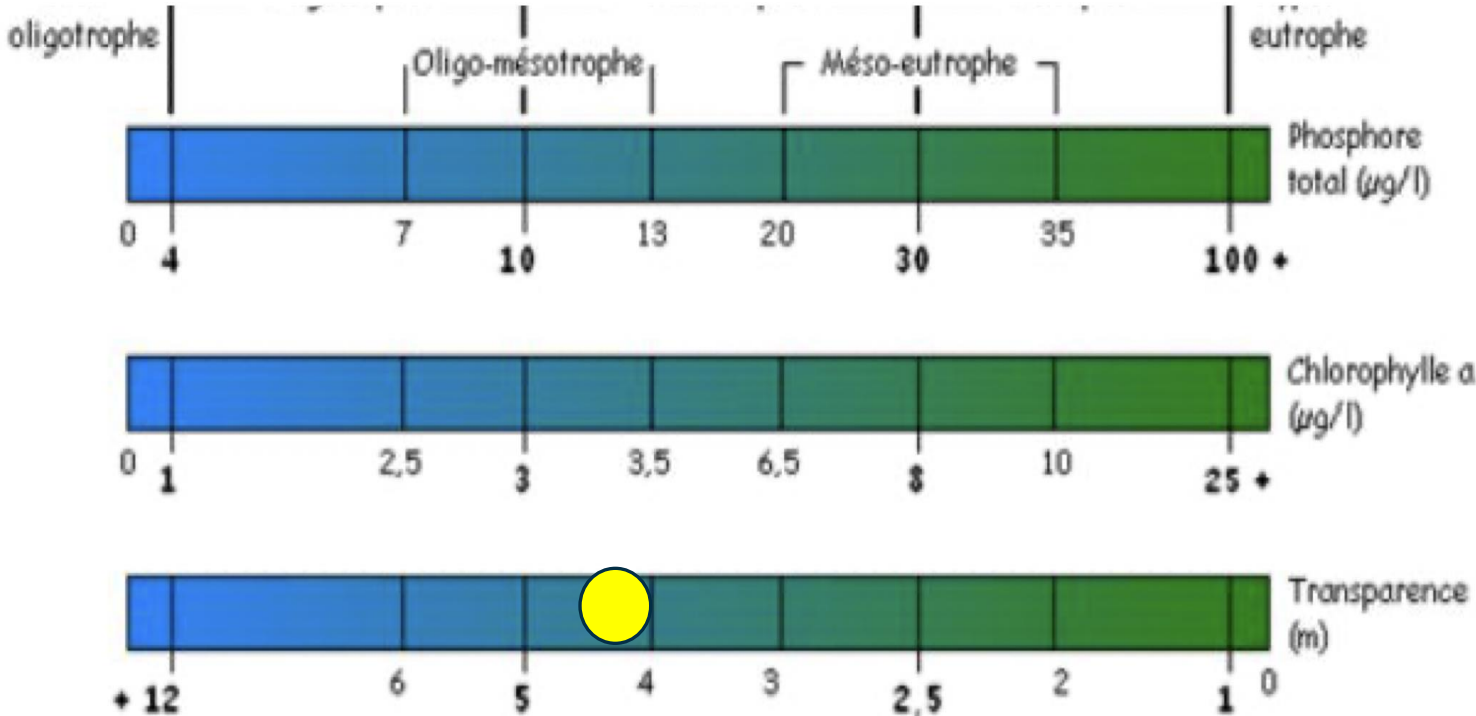
Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)



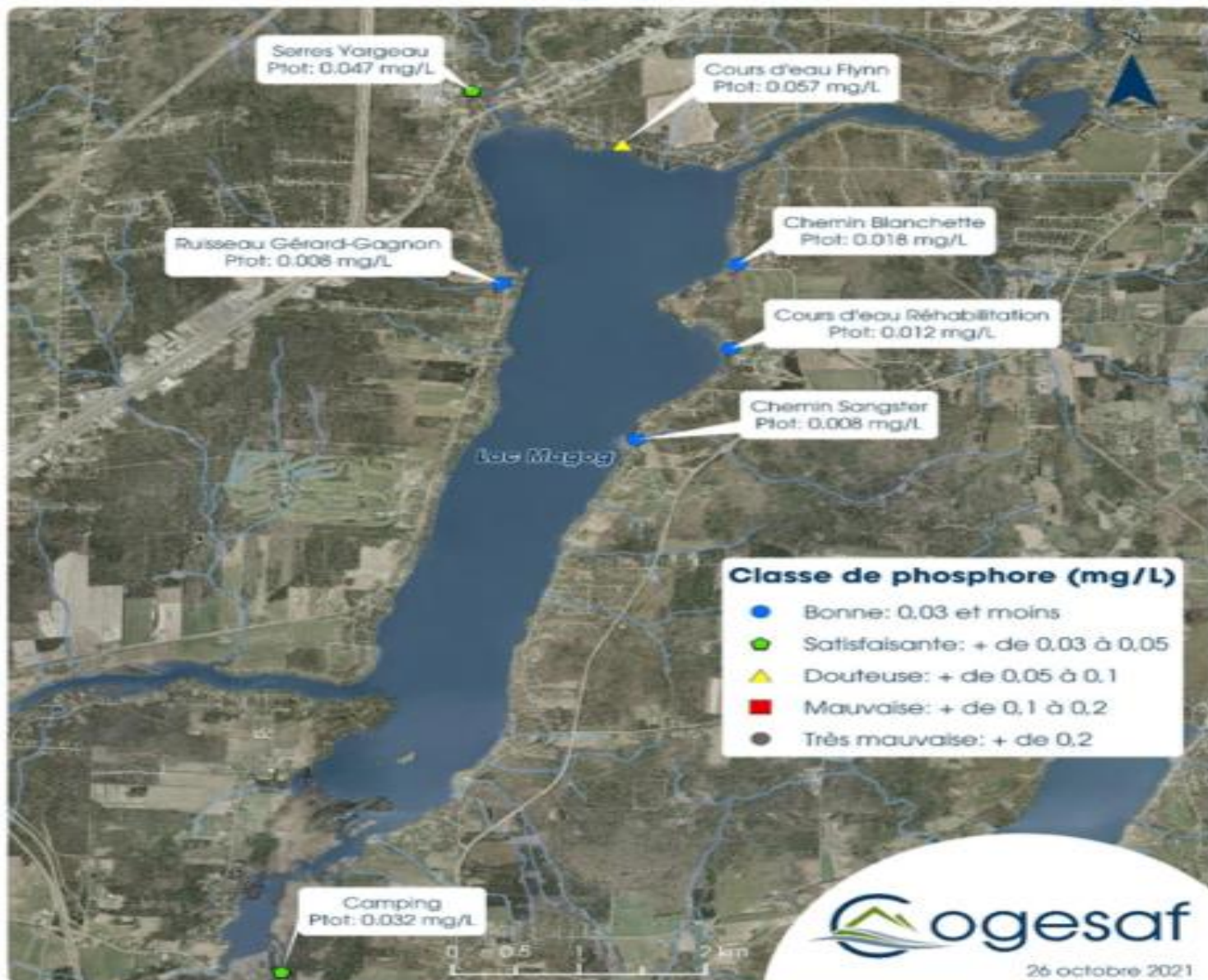
Association pour
la préservation
du lac Magog

- Les procédures et les sites d'échantillonnage sont déterminées par le RSVL
- Les mesures se font sur 2 sites seulement
- Mesures de *Transparence*
 - 10 mesures entre le 25 mai et le 4 octobre 2022
- Résultat: pour l'instant, les mesures de transparence sont en moyenne de **3,8 m** comparativement à **4,1 m en 2021**.
 - Facteur d'incidence: Une pluviométrie plus importante en 2022.

Classes des niveaux trophiques des lacs



Classes de phosphore mesuré aux stations des tributaires du lac Magog 2021



Source des données: Orthophotos: Table des MRC de l'Estrie, 2018 | Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ): MERN, 2020 | Stations d'échantillonnage: COGESAF, 2021

Comité Recrutement / Responsable: Suzanne Chevalier

- La campagne de recrutement est encore un succès cette année : **465 membres !!!**
 - Nos efforts ont permis de recruter **43 nouveaux membres!**
 - Objectif pour l'an prochain = 500 membres!
 - Parlez-en à votre entourage!!!
- La **cotisation** a été augmentée de 5\$ = **1 000\$ de plus pour les projets!!!**
- Les **dons reçus** sont en hausse de 30 % par rapport à l'année dernière = **5 000\$**

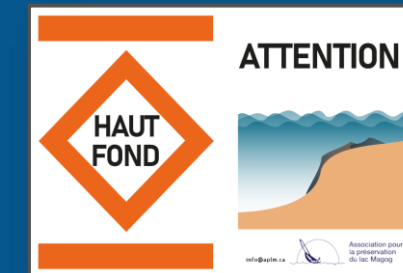
**Merci aux membres et à tous les donateurs
pour votre soutien aux actions de l'APLMagog !**

Comité Communication / Responsables: Philippe Leng et Joanne Sarrasin

- **Infolettres** et communications aux membres
- **Pages Web et Facebook** mises à jour régulièrement
- Réponse aux demandes par **courriel**
- **Rencontres** avec les trois municipalités riveraines
- Rencontres avec le **Conseil de gouvernance du bassin versant de la rivière St-François** (Cogesaf)
- Rencontres avec la **MRC de Memphrémagog** pour demande de financement (FRR)
- Participation aux **colloques ou rencontres** :
 - AGA du RAPPEL et Colloque sur la qualité de l'eau
 - AGA de Bleu Massawippi
 - Colloque de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences)
 - Coalition navigation (Projet NAVIA : Empreinte hydro-sédiments des bateaux)

Comité Signalisation et sécurité nautique / Responsables: Jacques Dodier et Robert Goyette

- **Installation de 9 bouées** fabriquées par les bénévoles de l'APLMagog / Endroit: **Muret au sud du lac**
- **Installation d'une bouée verticale** en collaboration avec le Club Nautique du Petit Lac Magog (CNPLM) / Endroit: **Rocher Gull (Gull Rock)**
- **Installation de 14 bouées** subventionnées par l'agglomération St-Élie-Brompton-Deauville-Rock Forest / Endroits: **Rivière Magog en aval** et **la Baie Beaulieu**
- Complément d'installation de **4 bouées** confectionnées par les bénévoles de l'APLMagog pour indiquer des hauts-fonds majeurs / Endroits: **Près du Phare** et **dans la rivière Magog en aval**
- Harmonisation des présences des **Patrouilles nautiques** de la MRC de Memphrémagog, du Service de police de la Ville de Sherbrooke et du Service de police de la ville de Magog



Groupe de travail sur les capsules historiques /

Responsable : Jean-François Lachance

Mis en place dans le cadre du 50^e anniversaire de l'APLMagog

Intention première: Faire connaître l'importance de l'activité humaine qui a su animer la vie sur les tronçons de la rivière et du lac au fil du temps

Éléments thématiques retenus:

- L'histoire du Chemin Sangster / Le Shore Acres / Le camping
- La présence de Val-du-Lac / Son histoire / La diversification de son reboisement / L'instauration des bassins
- Les vestiges sous-marins du lac et des tronçons de la rivière
- L'importance du Club nautique du Petit-la-Magog sur le développement de l'activité nautique
- Le casse-croûte de Val-Joli
- Le territoire sauvage
- La voie navigable
- Le chemin de fer
- La villégiature estivale, l'instauration de résidences permanentes

Échéancier: En cours

Lieux de diffusion: Page web / Locaux des arrondissements / Aux descentes de bateaux / À déterminer

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée

**ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION DU LAC MAGOG
ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS
RÉSULTATS**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 mars 2022 31 mars 2021

PRODUITS

Cotisations des membres	12 550 \$	10 675 \$
Subventions municipales	19 729 \$	11 374 \$
Dons	3 966 \$	3 870 \$
Autres	1 605 \$	335 \$
	<u>37 850 \$</u>	<u>26 254 \$</u>

CHARGES

Projets	26 944 \$	8 032 \$
Frais d'analyses d'eau	2 262 \$	999 \$
Assemblée générale et frais de représentation	851 \$	542 \$
Matériel d'information	1 998 \$	698 \$
Frais de Poste	1 485 \$	3 716 \$
Fournitures de bureau, papeterie et informatique	1 507 \$	1 812 \$
Assurances et taxes	808 \$	517 \$
Frais de banque	289 \$	252 \$
	<u>36 143 \$</u>	<u>16 568 \$</u>

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

1 707 \$ 9 686 \$

BILAN AU

31 mars 2022 31 mars 2021

ACTIF

Encaisse	44 675 \$	50 365 \$
Taxes de vente à recevoir	1 238 \$	1 228 \$
Frais payés d'avance	1 532 \$	2 104 \$
	<u>47 445 \$</u>	<u>53 697 \$</u>

PASSIF

Fournisseurs et charges à payer	0 \$	34 \$
Revenus perçus d'avance	3 140 \$	11 065 \$
	<u>3 140 \$</u>	<u>11 099 \$</u>

PROVISION pour le projet d'amélioration de la qualité de l'eau

25 000 \$ 25 000 \$

ACTIF NET

19 305 \$ 17 598 \$

47 445 \$ 53 697 \$

Le 9 août 2022

préparé par la trésorière,


Suzanne Chevalier

5.0 - États financiers condensés au 31 mars 2022



Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée

6.0 – Résultats prévisionnels au 31 mars 2023

ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION DU LAC MAGOG	
RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 mars 2023	
PRODUITS	
Cotisations des membres	12 500 \$
Cotisations- programme Partenariat	250 \$
Subventions municipales-fonctionnement	3 040 \$
Subventions municipales-projets	7 050 \$
Dons des membres	5 000 \$
Intérêts	100 \$
	27 940 \$
CHARGES	
Diagnostic du bassin versant du ruisseau Rouge	9 940 \$
Bouées	2 500 \$
Frais d'analyses d'eau	2 000 \$
Honoraires	500 \$
Assemblée générale et Fête du 50ème	1 500 \$
Publicité et document d'information	2 500 \$
Colloque, Cotisation et Frais de représentation et de déplacement	1 250 \$
Frais de Recrutement	2 000 \$
Fournitures de bureau et papeterie	1 200 \$
Informatique	600 \$
Assurances et taxes	900 \$
Frais de banque	400 \$
	25 290 \$
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	2 650 \$
Le 9 août 2022	

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée

7. Élections au conseil d'administration

6 personnes ont été élues en 2021 pour un mandat de 2 ans (2021-2023)

Suzanne Chevalier

Jean Désy

Jacques Dodier

Jean-François Lachance (mandat qui se terminera le 16 septembre 2022)

Philippe Leng

Martin Roy

5 Postes à combler – pour un mandat de deux ans 2022-2024

1. ...

2. ...

3. ...

4. ...

5. ...

1 Poste à combler – pour un mandat d'un an 2022-2023

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2021
3. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres responsables des comités
4. Ratification des actions du CA du 1^{er} septembre 2021 au 15 septembre 2022
5. États financiers condensés au 31 mars 2022
6. Résultats prévisionnels au 31 mars 2023
7. Élections au conseil d'administration
8. Parole aux membres
9. Levée de l'assemblée



Levée de l'Assemblée

Merci de votre participation !



18h00 – CONFÉRENCE

**Les Espèces Exotiques Aquatiques Envahissantes (EEAE):
Le portrait dans le lac Magog, les espèces à nos portes
et les actions envisagées**

Ariane Orjikh, biologiste, directrice générale, Memphrémagog Conservation inc. (MCI)

Josiane K. Pouliot, coordonnatrice, division environnement, Ville de Magog

Marie-Laurence Dame, technicienne en environnement, Ville de Magog

En complément

Présentation sur affiches réalisée par l'APLMagog

LES PLANTES AQUATIQUES : BILAN DES ÉTUDES

Portrait de la rivière et du lac Magog